

	Titre du Document	
	POLITIQUE DE LIBRE ASSOCIATION	
Révision : 1	Référence : PT/DG/03	Page 1 de 1
Date: 17.02.2025		

La Direction Générale de la SOGB soutient le droit des travailleurs à s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de leurs intérêts sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement conformément aux textes ci-dessous :

- **Code de Conduite de Socfin,**
- Dispositions des articles 51.1 à 55.1 relatives à la liberté syndicale et constitution des syndicats de la Loi N°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

La **Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH)** est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette politique.

Le Directeur Général

Jean-Christophe DIENST

